

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 mars 2023 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 01/03/2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, JACQUET Stéphane, POUPEAU Stéphane, BUREAU Antoine, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine ; Mmes LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, VIALLES Elisabeth, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle, BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie, AUGU Johanna, GASNAULT Ella, HARPIGNIES Aurore et BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : M. COIREAU Jérôme et M DURAND Mathieu

Était absent : M. MAUPTIT Sébastien

Pouvoirs : M. DURAND Mathieu à Mme HARPIGNIES Aurore
M. COIREAU Jérôme à Mme VIALLES Elisabeth

Secrétaire de séance : M. POUPEAU Stéphane

Ordre du jour :

- * Subvention aux associations.
- * Projet communal : parcelles YD 20 et YD 19.
- * Tarification du repas des Aînés.
- * Tableau du personnel : Modification de taux horaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, passe la parole à Mme Elisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la Vie Locale, pour présenter la proposition des subventions aux associations élaborée par la commission.

Mmes DUPUY, GOUALLIER, AUGU et BIRAUD, membres de bureau d'association quittent la salle.

Mme Elisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, indique que la commission propose une baisse des subventions de 365 € habituellement versées à 350 €. Cette baisse n'est pas très importante et s'explique par la conjoncture incertaine entraînant des coûts supplémentaires notamment de mise à disposition des salles. Également, il est regretté le manque d'implication de certaines associations dans la vie locale et les manifestations

organisées par la commune.

L'USEP (coopérative scolaire) ne percevra pas de subvention. Elle perçoit des recettes par ailleurs, notamment les bénéfices des recettes des représentations de la Tauxibalduse (environ 2 000 € et la subvention de la mairie pour le voyage de fin d'année de 3 500 €).

L'association Tigre et Héron qui ne touchait pas de subvention percevra désormais la somme prévue pour les associations du chapitre 2 sous réserve de fournir les documents nécessaires.

L'Atrium a fait part d'un besoin supplémentaire compte-tenu du nombre plus important de photographies exposées (de 12 à plus de 30 photographies en quelques années). Il envisage une formation pour les photographes pour réaliser des photographies de meilleure qualité, notamment avec la grande taille des tirages. Le thème cette année sera les métiers d'autrefois.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} Adjoint au maire, demande pourquoi une baisse à 350 € est proposée et pourquoi elle ne concerne que les associations et organismes habituellement subventionnés à hauteur de 365 €.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, répond que les autres associations ou organismes évoqués touchaient déjà une subvention inférieure à 365 €.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} Adjoint au maire, estime que diminuer les subventions de 15 € relève du symbole et n'envoie pas un message positif vers les associations. Le contexte économique est certes un élément à prendre en compte mais des économies peuvent peut-être être réalisées sur d'autres postes.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, ajoute que certaines associations ont d'autres recettes extérieures. Par ailleurs, le montant des subventions n'est pas gravé dans le marbre et toutes les associations ne s'engagent pas toujours dans les activités communales.

Mme BAUDAIS Alexandra trouve dommage que certains critères soient pris en compte cette année alors qu'ils n'étaient pas évoqués les années précédentes et que la baisse proposée peut apparaître comme punitive.

Mme Ella GASNAULT et M. Bertrand GATEFIN informe qu'une subvention de 100 € est prévue pour la Clé des chants alors que cette entité est rattachée à l'Association Famille Rurale.

M. DOUCET Antoine demande ce qu'il advient des fonds de l'association AVE (Amicale de la Vallée de l'Échandon) suite à sa dissolution et souhaiterait qu'il soit prévu une subvention pour les sportifs de haut niveau de la commune.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, répond qu'il n'y a, à ce jour, à sa connaissance, pas de demande reçue en mairie.

M. DOUCET Antoine estime qu'il faudrait prévoir une subvention en cas de demande et que la CC Loches Sud Touraine prévoit des subventions pour les sportifs dans des clubs situés sur le territoire de la CC LST. Pour certains sports, les clubs permettant d'accéder au haut niveau n'existent pas sur une commune ou une communauté de communes, pouvoir allouer une subvention à un sportif communal dans ces clubs serait bien.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise concernant l'AVE que le président l'a informé que les fonds seront répartis entre les pompiers et la commune.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, ajoute qu'il est souhaité que ces fonds servent pour les Anciens.

M. ROBIN Jean-Louis, propose un vote sur la baisse des subventions de 365 € à 350 €.

Pour : 4 (VIALLES COIREAU ROBIN LAGNY)

Abstention : 2 (GATEFIN GUERET)

Contre : 10 (GIRARD, POUPEAU, DUBOIS, BAUDAIS, HARPIGNIES, DOUCET, BUREAU, JACQUET, MALVILLE, MARCHAND)

M. ROBIN Jean-Louis, met au vote le tableau des subventions modifié, soit : les subventions portées de 350 € à 365 € et une somme de 500 € prévisionnelle pour les sportifs de haut niveau.

CATEGORIE	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023
CHAPITRE 1 : Associations ayant une mission de service public		
	Cantine scolaire	365,00 €
	ADMR Tauxigny (aides ménagères)	300,00 €
	AFR Tauxigny (Familles Rurales)	5 365,00 €
	Accueil périscolaire	5 000,00 €
	AFR Loisirs	365,00 €
	Puzzle	300,00 €
	TOTAL CHAPITRE 1	6 330,00 €
CHAPITRE 2 : Autres associations		
1 - associations institutionnelles dans lesquelles la municipalité de Tauxigny-Saint-Bauld est impliquée		
2.1	Association des Maires du canton de Loches	173,90 €
	TOTAL	173,90 €
2 - associations Tauxigny-Saint-Bauld sportives et culturelles contribuant à la vie locale, avec notion d'enseignement et d'animation pour tous publics		
2.2	Association Sportive de Tauxigny (football)	365,00 €
	Association Sportive Football Saint-Bauld (football)	365,00 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers	365,00 €
	Amicale de la Vallée de l'Echandon (AVE)	- €
	Tennis Club de Tauxigny	- €
	Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)	365,00 €
	Ass. de Défense de la Vallée de l'Echandon (ADEVE)	365,00 €
	Les Archers de Tauxigny	365,00 €
	AP2G	365,00 €
	Atrium	365,00 €
	Théâtre	365,00 €
	USEP Ecole de Tauxigny	- €
	Île au But	365,00 €
	Kung Fu Tigre et Héron	365,00 €
	Les Mots en Fête	50,00 €
	TOTAL	4 065,00 €
3 - associations Tauxigny-Saint-Bauld organisant des événements tous publics		

2.3	Comité des Fêtes	365,00 €
	TOTAL	365,00 €
4 - autres associations Tauxigny-Saint-Bauld contribuant à la vie locale		
2.4	Société de Chasse de Tauxigny	100,00 €
	Syndicat de Chasse de Saint-Bauld	100,00 €
	Jumelage des Soldats du Feu du Lochois	50,00 €
	Bout'Choux	- €
	Les Petits Anges (Saint-Bauld)	100,00 €
	Pratique Energétique Chinoise	- €
	TOTAL	350,00 €
5 - associations partenaires de la municipalité de Tauxigny-Saint-Bauld		
2.5	Prévention Routière	25,00 €
	Confédération des Œuvres Laïques (COL)	25,00 €
	Ball-Trap	- €
	TOTAL	50,00 €
6- associations défendant une cause nationale avec implication sur le Lochois		
2.6	Croix Rouge Française	60,00 €
	Entraide Lochoise	60,00 €
	Tzigane Habitat	60,00 €
	TOTAL	180,00 €
	TOTAL CHAPITRE 2	5 183,90 €
CHAPITRE 3 : projets événementiels soutenus par la municipalité et portés par une association tauxibaldusienne		
	Chrono de Tauxigny (Touraine Evénement Sport)	- €
	Guidon du Crochu (Course du Lavoir)	300,00 €
	Eric Pereira	- €
	Lucas Augu	
	La Clé des Chants	
	TOTAL CHAPITRE 3	300,00 €
Subventions exceptionnelles		
	Participation au voyage de l'école	3 500,00 €
	Subvention spéciale	500,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €
	TOTAL GENERAL (chapitres 1 + 2 + 3)	15 813,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions aux associations selon le tableau présenté et prévoit un montant total de 18 000 € à l'article comptable.

La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

PROJET COMMUNAL : PARCELLES YD 20 ET YD 19.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal qu'il avait été contacté en 2022 par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour assister à un constat d'huissier sur les parcelles cadastrées YD numéro 19 et 20.

Lors de ce constat, il a été constaté l'état d'un bâtiment présent sur la parcelle YD 20. Cette parcelle est classée dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en zone Nb, « secteur identifiant les espaces à forte biodiversité (vallée de l'Echandon et site des Quatre Noyers) nécessitant une attention particulière avec la mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation » avec les prescriptions suivantes « Article N-2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières : « Les constructions, installations, travaux et ouvrages techniques liés ou nécessaires soit à la réalisation d'infrastructures publiques, soit au fonctionnement des services publics, collectifs ou d'intérêt général (réseaux, transformateurs, cheminements piétonniers, poste de refoulement, poteaux, pylônes, coffrets, bassin de rétention des eaux pluviales ...).

La commune envisage la réalisation d'un atelier pour le service technique de la commune pour regrouper les matériels et véhicules actuellement dispersés issus des deux communes historiques et disposer d'un espace de travail et de stockage unique, sécurisé et fonctionnel, dans un objectif d'optimisation du service et d'un meilleur service à la population.

Ces parcelles constituées d'un espace important et d'un bâtiment déjà partiellement aménagés associés aux conditions particulières des occupations et utilisations du sols possibles énoncées ci-dessus (Infrastructures publiques ou fonctionnement des services publics) permettraient d'accueillir cet atelier avec tout l'espace d'aménagement des espaces de travail, de garage des véhicules et de stockage du matériel.

Le Maire a été recontacté récemment par l'AGRASC après évaluation par le service des domaines de la valeur des parcelles à hauteur de 70 800 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal d'acter le projet de réalisation d'un atelier pour le service technique de la commune et de l'autoriser à reprendre contact avec l'AGRASC pour négociation de prix en cas de vente de ces parcelles. Il proposerait alors la somme de 50 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'acter le projet de réalisation d'un atelier technique municipal sur les parcelles YD 19 et YD 20 et autorise Monsieur le Maire à reprendre contact avec l'AGRASC pour négociation du prix d'achat et signature de tous les documents afférents.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

TARIFICATION DU REPAS DES AÎNÉS.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle la tenue du repas des Aînés le 30 avril. Il rappelle également que les personnes invitées sont les habitants de Tauxigny-Saint-Bauld âgés de 70 ans dans l'année, soit nés à partir de 1953.

Il présente la proposition de la commission Vie Locale concernant la tarification du repas pour les accompagnateurs et les élus dans le cadre de la régie n°27003 : manifestations communales.

Les tarifs proposés sont :

Accompagnants des invités : 20 €.

Les élus qui le souhaitent peuvent déjeuner avec les Aînés : 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la tarification du repas des Aînés à :

- 20 euros pour les accompagnants des invités.
- 20 euros pour les élus.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} Adjoint au maire, demande si les élus peuvent venir accompagnés de leur conjoint et quelle tarification pourrait être appliquée.

Une tarification au prix coûtant du repas est proposée, soit 43 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à dix-neuf voix Pour, une Contre (Malville) et deux abstentions (Gouallier, Jacquet), décide de fixer la tarification du repas des Aînés pour les conjoints des élus à :

- 43 euros pour les conjoints des élus.

TABLEAU DU PERSONNEL : MODIFICATION DE TAUX HORAIRE D'UN EMPLOI.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que la commune a été contactée par la préfecture d'Indre-et-Loire pour accueillir un dispositif de recueil des titres sécurisés (Passeport et Carte Nationale d'Identité).

Face aux délais actuels importants pour l'obtention d'un rendez-vous pour la réalisation ou le renouvellement d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité, l'Etat a décidé d'installer des dispositifs de recueil supplémentaires sur le territoire.

Pour un maillage adéquat, la commune de Tauxigny-Saint-Bauld peut représenter une situation géographique intéressante.

Monsieur BA, Secrétaire général de la préfecture, a été reçu en mairie pour indiquer les modalités de mise en œuvre.

Suite à ce rendez-vous et après analyse des modalités présentées, il a été décidé d'accueillir un dispositif.

Ce dispositif doit être installé dans un emplacement dédié et sécurisé. L'agence postale semble l'endroit adéquat. Le dispositif de recueil serait ouvert sur rendez-vous trois après-midi par semaine.

Pour réaliser cette activité, qui représenterait un service exclusif pour un agent de 13 heures 30 minutes par semaine, il est nécessaire de revoir les horaires d'ouverture de l'agence postale communale et les horaires de l'agent administratif affecté à l'agence postale communale et en mairie deux après-midi par semaine. L'agent affecté à l'agence postale communale serait l'agent principal en charge des rendez-vous de recueil pour la réalisation des titres sécurisés. Ainsi, l'agence postale communale serait fermée le vendredi après midi et ouvrirait une demi-heure plus tôt les matins afin de maintenir au maximum ce service à la population (une heure hebdomadaire d'ouverture en moins de l'agence postale communale). Il est donc nécessaire pour assurer les heures d'ouverture du dispositif de recueil des titres sécurisés d'augmenter le nombre d'heures de cet agent et de passer son taux horaire hebdomadaire de 28 heures 30 minutes à 35 heures soit 6 heures 30 minutes en complément par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le nombre d'heures hebdomadaire d'un adjoint administratif principal de 2eme classe actuellement de 28 heures 30 minutes à 35 heures.

Le tableau du personnel est modifié en conséquence.

Tableau soumis au Conseil municipal.
A compter du 01/04/2023

EMPLOIS	NOMBRE	HORAIRE S	POURVUS OU NON
PERSONNEL TITULAIRE			
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	1	12 H 30 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF</i>	1	35 H / 35H	Pourvu
<i>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	12 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	28 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	8 H 20 / 35 H	Pourvu
<i>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	1	31 H / 35 H	Pourvu
<i>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	1	31 H / 35 H	Non Pourvu
PERSONNEL NON TITULAIRE			
<i>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>INTERVENANT SUR LA PAUSE MERIDIENNE</i>	1	7 H 29 / 35 H	Pourvu
<i>INTERVENANTE SUR LA PAUSE MERIDIENNE</i>	1	6 H 20 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	2	17h30 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	28 H 00 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	7 H 41 / 35 H	Non pourvu
<i>AESH</i>	1	4 h 11 / 35 H	Pourvu

AESH	1	4 H 31 / 35 H	Pourvu
------	---	------------------	--------

Un apprenti en baccalauréat professionnel Aménagement Paysager en alternance a été engagé à compter du 08/08/2022 pour 2 ans. (Délibération DE_2022_001_004)

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012.

L'Etat alloue une indemnité d'installation de 4 000 € et une indemnité de fonctionnement annuelle de 9 000 € pour un dispositif en fonctionnement au 1^{er} janvier.

QUESTIONS DIVERSES

OPÉRATION PRÉSERVONS LES BORDS DE ROUTES ET LES CHEMINS DE NOTRE BELLE COMMUNE (RAMASSAGE DES DÉCHETS) DU 19 MARS 2023 :

M. Bertrand GATEFIN demande s'il est possible d'indemniser les intervenants utilisant leur véhicule lors de l'opération de ramassage des déchets du 19 mars par un remboursement de frais d'essence. L'année dernière environ 100 kilomètres ont été effectués.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, dit que non mais que les véhicules de la commune pourront être utilisés pour ce faire.

ROUE TOURANGELLE LE 26 MARS :

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, informe qu'une animation aura lieu dans le centre bourg avec les associations (Atrium, Familles Rurales, Comité des Fêtes, notamment) et des particuliers qui se sont portés volontaires.

Par ailleurs, une animation en rapport avec le vélo sera faite par une association extérieure. Selon l'association, le coût pourra aller jusqu'à 500 €.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} Adjoint au maire, demande qui a décidé de faire appel à une association extérieure pour faire une autre animation.

M. Bertrand GATEFIN s'étonne du montant possible de cette animation alors qu'il avait été dit que cela ne coûterait rien.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, ajoute qu'il manque seulement de la musique et informe qu'une réunion de préparation avec les associations aura lieu le vendredi 10 mars à 19 heures au foyer socioculturel.

La séance est close à 20 heures 25 minutes.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 20 mars 2023 à 19 heures.

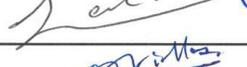
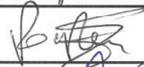
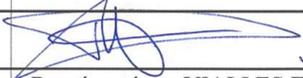
DATE	NUMERO	OBJET
------	--------	-------

06/03/2023	DE_2023_003_005	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES 2023
06/03/2023	DE_2023_003_006	PROJET COMMUNAL : PARCELLES YD 20 ET YD 19.
06/03/2023	DE_2023_003_007	TARIFICATION DU REPAS DES AÎNÉS.
06/03/2023	DE_2023_003_008	TARIFICATION DU REPAS DES AÎNÉS. ACCOMPAGNANTS DES ÉLUS
06/03/2023	DE_2023_003_009	TABLEAU DU PERSONNEL : MODIFICATION DE TAUX HORAIRE.

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 06/03/2023

Date de la convocation: 01/03/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	Représenté par HARPIGNIES Aurore
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	